



Paris, le 16 octobre 2014

**CIRCULAIRE N°86 - INTERVIEW SUD-RADIO 9 OCTOBRE 2014**  
**(texte retranscrit sans modifications)**

Les allocations familiales, on n'en parle beaucoup depuis ce matin, doivent-elles être proportionnées aux revenus ? La question est une nouvelle fois posée c'est le chef de file des députés socialistes qui fait la proposition.

Est-ce un nouveau coup porté aux familles, ou au contraire n'est-il pas juste que ceux qui gagnent plus et ne touchent pas autant d'aide que les revenus modestes. On en ouvrira le débat.

*Journaliste :*

*Faut-il moduler les allocations familiales en fonction des revenus ? La proposition n'est pas nouvelle et le débat a été rouvert hier par Bruno Leroux, alors que le budget de la sécurité sociale était présenté ce matin en conseil des ministres. Le chef de file des députés socialistes n'exclut pas de déposer un amendement sur la modulation des allocations familiales, proposition que la ministre de la santé et des affaires sociales, Marisol Touraine, se dit prête à discuter. On va en parler avec nos invités qui sont tout d'abord Thierry Vidor Président de familles de France, avec nous également, Jean-Marie Bonnemayre, Président du Conseil national des associations familiales laïques, le CNAFAL.*

*On va d'abord faire le point sur les allocations familiales. Tous les Français et y ont droit, automatiquement à partir du deuxième enfant quel que soient les revenus et quelle que soit la situation familiale. Les deux enfants à charge doivent être âgés de moins de 20 ans. C'est la CAF qui verse les allocations familiales tous les mois. Pour deux enfants le montant est de 129,35 €, pour trois enfants 295,05 €, et pour quatre enfants 460,77 €. Lorsqu'un enfant atteint l'âge de 14 ans, le montant de l'allocation est majoré de 64,67 € par mois à partir du mois qui suit l'anniversaire de l'enfant. En cas de séparation, les parents peuvent, depuis quelques années, opter pour le partage des allocations familiales. 4 700 000 allocataires y ont droit en France et se partagent 12 400 000 000 d'euros selon des chiffres de 2013.*

*Thierry Vidor, le projet de budget de la sécurité sociale veut déjà réformer le congé parental et la prime de naissance. Aujourd'hui on parle d'impossible amendement sur les allocations familiales et j'imagine que c'est inadmissible pour familles de France.*

**Thierry Vidor :**

On est un petit peu sidérés. Y'a-t-il encore un pilote dans l'avion en ce qui concerne la politique familiale ? Le Président de la République nous, avait affirmé, il y a maintenant un plus d'un an, qu'on ne toucherait pas l'universalité de celle-ci et puis il y a eu après les mesures qui ont été extrêmement dommageables pour une grande partie des familles, telle que la baisse du plafond du quotient familial et même pour les familles les plus modestes.

 **Au coeur de la solidarité** 

Le gouvernement a donc annoncé une série de mesures, le rabotage du congé parental, la diminution par trois de la prime de l'ensemble de naissances et là encore, vous le disiez tout de suite, le déplacement à 14 ans à 16 ans de l'augmentation des allocations familiales. Tout cela diminue considérablement, le pouvoir d'achat, notamment celui des plus jeunes.

On a bien vu, il y a eu une levée de bouclier de l'ensemble des familles et plus largement de quasiment toutes les associations familiales, et même de la part des syndicats, parce que ça touche un bon nombre de familles, et notamment les plus pauvres.

Il y a un retour en arrière des députés, ce qui est intéressant mais avec une mesure qui nous semble dramatique.

Revenir sur l'universalité de la politique familiale. Les familles deviennent des vaches à lait.

Il n'existe plus d'investissement de l'État dans la famille. Le signal envoyé est que la famille doit payer pour l'ensemble de la collectivité, alors que la famille et les enfants qui sont les navires de demain. C'est la famille qui est le moteur de l'économie. Donc on ne comprend plus rien et on demande absolument au gouvernement de réfléchir, on attendait réellement **une réforme de la fiscalité** sur l'ensemble de la collectivité. C'est notamment aux plus riches de redistribuer la richesse vers les plus pauvres, ça se fait par les impôts, par pas la politique familiale, qui est une politique de redistribution horizontale entre les foyers, qui gagnent même le même revenu, les uns qui ont des charges d'enfants et les autres qui n'ont pas de charges d'enfants.

**Journaliste à JMB :**

*Vous déclariez toujours sur le même sujet, l'année dernière en 2013, que raboter les allocations pour les ménages aisés est plutôt une mesure de bon sens. Vous maintenez aujourd'hui ? Ça vous semble logique ?*

**JMB :**

Oui, tout à fait. Lors des débats du printemps 2013 on n'avait pas exclu une certaine fiscalisation des allocations familiales pour les tranches supérieures d'impôts sur le revenu, donc une modulation qui serait éventuellement proposée ne nous rebute pas du tout. Il nous apparaît tout à fait normal que les familles contribuent à la solidarité.

**Journaliste à JMB :**

*Oui, mais vous avez entendu Thierry Vidor. Ça, ça doit passer par l'impôt. Pas, par ce genre de choses.*

**JMB :**

Lorsque l'on propose une fiscalisation des allocations familiales, ça passe bien par l'impôt. Mais je crois qu'on est sur un registre qui est déjà ancien. Ce sont les vieux débats des années 70, est-ce que la politique familiale est une politique sociale ou pas ?

**Journaliste à JMB :**

*Vous les trouvez trop généreuses les allocations familiales, aujourd'hui ?*

Les allocations familiales n'étaient pas versées par aux familles mono-parentales avant 1975. Bien sûr que ce n'est jamais assez généreux, mais je crois que dans le contexte dans lequel on est et lorsqu'on passe au peigne fin les

différentes catégories sociales qui bénéficient de cette politique familiale, on peut parfaitement récupérer un certain nombre de millions d'euros sur les hautes tranches. Ça ne me paraît pas absolument absurde.

*Journaliste :*

*Thierry Vidor, une réaction à ce que vient de dire Jean Marie Bonnemayre.*

**Thierry Vidor :**

Je ne comprends pas que des députés PS, qui ont leurs pères, grands-pères, qui se sont battus pendant des générations, pour justement faire adopter et inscrire dans la constitution, un principe qui est maintenant reconnu en France, plus largement en Europe et qui est en train d'être adopté au Japon et en Corée du Sud. Il y a eu des tentatives aux Etats Unis pour avoir plus de justice et de reconnaissance dans la famille.

C'est ce principe de l'universalité de la politique familiale.

*Journaliste à Thierry Vidor :*

*En 1945, c'était l'idée d'aider l'enfant, pas les familles, d'où le même montant pour tout le monde.*

**Thierry Vidor :**

Monsieur Bonnemayre nous dit qu'on va considérer qu'il n'y a plus de politique familiale universelle, qui est une politique sociale, et donc on va remettre demain en cause la sécurité sociale, parce que la branche famille est une partie de la sécurité sociale. Donc demain, en fonction des revenus, telle ou telle personne ne sera pas remboursée parce qu'elle a trop de revenus.

**JMB :**

Sur le plan de l'historique, en 1945 les allocations sont ouvertes qu'aux femmes et aux foyers résidant dans les communes de plus de 2000 habitants d'accord ? Donc elle était loin d'être universelle et ce n'est qu'à partir de 1955 que les femmes de travailleurs indépendants pouvaient en bénéficier. Sauf les femmes des travailleurs indépendants. Donc on voit bien que l'élargissement de la politique des allocations familiales elle s'est faite au fur et à mesure, je dirais, pendant des décennies et elle a été achevée à une époque qui est très précise : les années 75 par la politique familiale mise en place par Simone Veil. Donc c'est un mythe, lorsqu'on dit qu'il y a toujours eu une allocation universelle du produit des allocations familiales et on le voit bien au fur et à mesure que l'économie a avancé. On a étendu le bénéfice des allocations familiales avec une portée essentiellement sociale et notamment lorsqu'on les a ouvertes aux familles monoparentales, alors qu'auparavant elles en étaient exclues.

Donc aujourd'hui, dans le contexte dans lequel on est, fiscaliser ou moduler les allocations familiales pour les tranches supérieures de l'impôt sur le revenu et en gros parce qu'il faut donner quand même des échelles de revenus, sur les revenus supérieurs à 70 000 € par an ne me paraît pas du tout absurde.

*Journaliste à JMB :*

Vous dites que les temps ont changé et qu'il faut vivre avec son temps ? En même temps, vous disiez que le contexte actuel c'est quand même un contexte de crise. Et on va vers une paupérisation de l'ensemble de la population donc ce n'est pas la meilleure mesure. C'est pour des milliers de familles, que ces allocations sont assez essentielles aujourd'hui.



*Au coeur de la solidarité*



*Journaliste à Thierry Vidor :*

*Est-ce qu'il est injuste, pour le coup également, d'adapter les aides en fonction de la richesse de chacun, c'est un principe qui est choquant ça ?*

**Thierry Vidor :**

Absolument pas, et nous sommes complètement d'accord. Je rappelle que ce n'est pas fonctionné sur les impôts, c'est une logique d'assurance, chaque salarié chaque salarié paye 5,4 % pour abonder la branche famille. Donc quand vous parlez d'une personne qui a un foyer et qui a un revenu de 70 000 €, il paye davantage à la société qu'il ne reçoit de la caisse des allocations familiales.

En revanche une personne qui a des ressources, ou un foyer qui a des ressources peu importantes, recevra davantage. Donc là, ça fait une double peine. Il ne faut pas remettre en cause ce principe de logique assuranciel qui est inscrite dans les gènes de la sécurité sociale.

*Journaliste :*

*Les allocations familiales, on appelle ça une compensation de charges.*

**Thierry Vidor :**

Si vous avez un couple qui gagne 3000 € par mois, il arrive à vivre, sortir et se loger. Ils arrivent à avoir des vacances. Le même couple, quelques années plus tard, si ce couple a deux ou trois enfants avec 3000 € et pas d'allocations familiales et qui n'ont pas de réductions d'impôts, sont en situation de précarité.

C'est cette compensation de charge d'enfants qui permet aujourd'hui d'exister et de pouvoir élever dignement leurs enfants

*Journaliste :*

*Thierry Vidor moduler les allocations, c'est une vieille idée. Alain Juppé premier ministre avait déjà évoqué en 1995 sans aller jusqu'au bout.*

**Thierry Vidor :**

Il y avait eu, à l'époque, une réaction des familles importante et l'ensemble des classes politiques s'était opposé, parce que c'était remettre à terme et remettre en cause la sécurité sociale. Sous cet aspect, ce n'était pas uniquement la branche famille, mais aussi la branche maladie et la branche d'assurance qui ont été remis en cause.

Les familles aujourd'hui sont les seules qui sont intéressés et qui sont dans le collimateur du gouvernement. Est-ce que l'on fait des efforts sur les autres ? Non absolument pas. A chaque fois les familles sont des vaches à lait, il me semble aujourd'hui qu'elles sont bien l'ennemi public numéro un..

Alors qu'aujourd'hui elles sont à la limite pour toutes, ou au moins pour les familles moyennes, à la limite de la précarisation.

*Journaliste :*

*Pourquoi vache à lait ? Parce que les familles ne vont pas descendre dans la rue manifester ?*



**Thierry Vidor :**

Parce que les familles ne sont pas violentes, ces familles ne cassent rien, donc c'est facile d'attaquer les familles et de leur tondre la laine sur le dos.

**JMB :**

Je pense que là on dérive sur de l'idéologie familialiste. On ne peut pas tenir des discours apocalyptiques à propos de la famille. D'abord la famille, ce n'est pas une catégorie politique. Il y a des familles riches des familles pauvres, donc le seul endroit où je peux être d'accord avec Thierry Vidor, c'est effectivement sur la solidarité que l'on appelle horizontale. Que lui a appelé compensation des charges familiales. Là-dessus nous sommes d'accord. Mais au-delà de la solidarité horizontale il y a la solidarité verticale. L'an dernier le conseil des prélèvements obligatoires relevait que les 10 % des foyers les plus riches captait 46 % des baisses d'impôt induites par le quotient familial.

On est bien dans la politique familiale et ce quotient familial représentait une ristourne de 10,5 milliards d'euros pour les plus hauts revenus. Donc OK pour la solidarité horizontale, elle est normale par rapport aux célibataires, mais la solidarité verticale, ça existe et de toute façon elle a parcouru toute la politique familiale depuis 40 ans. Au jour d'aujourd'hui c'est la seule solution la plus juste qui permette de maintenir une solidarité à l'égard effectivement des familles, mais tout en prenant en compte, bien évidemment, les hauts revenus. Je ne peux pas être d'accord sur le discours qui revient finalement à noyer sous le vocable famille, toutes les familles quel que soit, je dirais leur revenu. C'est là notre principale différence.

*Journaliste :*

*JMB, vous ne pensez pas que pour ces familles, les allocations familiales, c'est un dû ? Ça existe depuis 1945, c'est universel.*

Ça n'existe pas depuis 1945. Je l'ai rappelé. Il y avait beaucoup de catégories familiales qui en étaient exclues jusqu'aux années 70. Je pense que pour un certain nombre de familles, je ne veux pas caricaturer, mais pour les plus hauts revenus qui se situent à 80 000 €, et au-delà par an. C'est pratiquement de l'argent de poche.

*Journaliste :*

*Personne n'a appelé la CAF pour dire je n'en veux plus.*

**JMB :**

Il est normal de dire que à partir de là, on ne propose pas de suppression, on propose un écrêtement.

*Journaliste :*

*Les familles qui gagnent, comme vous dites, 90 000 € par an, ce sont des familles à hauts revenus on sait à quel nombre elles sont ? Et ce que ça présenterait justement comme gain pour l'État ?*

**JMB :**

Il est clair que si l'Etat souhaite récupérer à peu près un milliard d'euros, il peut le faire par cette fiscalisation, ou par cette modulation, peu importe la méthode qui est employée, c'est du domaine du possible sans que l'on pousse des hauts cris.



*Journaliste :*

*Thierry Vidor, vous dites que ça n'existe pas et que c'est pour cela qu'on a pas de chiffre.*

**Thierry Vidor :**

Quel est le pourcentage de familles qui gagnent plus de 80 000 € ? Ça fait rire. Les familles sont au salaire médian. Il y a peu de familles qui ont des ressources de ce type-là. C'est clair que ces familles n'en n'ont pas besoin, souvent elle les redonne. On ne fait pas d'économie importante si compte uniquement sur ces familles qui gagnent plus de 80 000 €.

C'est très important, parce que si vous revenez là-dessus, il va y avoir une barrière d'ajustement. On le voit bien, on a besoin d'argent, donc on va encore diminuer le plafond. On s'arrêtera où ? A 1200 € à 1000 € ?

La politique familiale n'est pas une politique de redistribution de la richesse, c'est à l'impôt de le faire.

Monsieur Bonnemayre me parle de l'impôt, mais l'impôt sur le revenu ça représente moins de 10 % des ressources de l'État. Toutes les autres ressources, c'est la TVA, ce sont 200 impôts et taxes qui sont faits. C'est là-dessus qu'il faut toucher et les riches doivent payer bien entendu, mais refondons totalement notre politique fiscale et demandons un impôt sur le revenu pour tous, parce que l'impôt sur le revenu est le seul impôt juste équitable qui existe depuis 1714. Je rappelle qu'à la révolution française on a supprimé toutes les impôts indirects qui été considérés comme des impôts totalement injustes, alors qu'aujourd'hui on a plus de 90 % de notre imposition qui est indirecte.

Quand on dit qu'une personne ne paye pas d'impôt, ça veut dire en fait qu'elle ne paye pas d'impôt direct. Elle paye en fait plus de 50% en impôts indirects.

*Journaliste à Thierry Vidor :*

*Les allocations familiales sont-elles une des explications du succès la natalité en France : 800 000 naissances de bébés l'an dernier.*

**Thierry Vidor :**

Il est clair que c'est la politique familiale, dans son ensemble, qui embrase la polémique sur les dispositifs fiscaux, les allocations familiales, les aides dans la petite enfance, toutes les prestations etc. L'année dernière il y a une baisse, on l'a peu mentionnée, il y a eu 15 000 enfants de moins l'année dernière.

Si on touche trop à la politique familiale il est clair que la natalité risque de s'effondrer et donc l'avenir de notre nation qui est dépend de la natalité risque d'être relativement assombrie.

*Journaliste à Thierry Vidor :*

*Et ce fort taux de natalité, c'est un atout pour la France ?*

**Thierry Vidor :**

C'est le seul aujourd'hui, le seul espoir, la seule de l'espérance que l'on peut avoir pour notre avenir, c'est notre natalité.



**JMB :**

Il faut quand même se garder du discours apocalyptique et c'est vrai qu'il y a eu une baisse de 15 000 naissances l'an dernier, mais enfin en démographie, ce sont des cycles longs et on mesure ça en termes de décennies.

Je crois que ce qui favorise la natalité et on l'a vu au cours des 30 dernières années, c'est la conciliation vie familiale/vie professionnelle et plus on gagnera de l'égalité, notamment sur le plan professionnel et salarial entre les hommes et les femmes, plus on mettra en place des infrastructures de garde d'enfants et notamment les crèches, plus on ouvrira effectivement les maternelles dès l'âge de deux ans, plus on sécurisera, je dirais la démocratie sociale et on aura une bonne natalité.

C'est ce qui s'est passé au cours des 30 dernières années. Donc il ne faut pas tenir quand même des discours apocalyptiques, que je viens d'entendre depuis quasiment 6 semaines.

*Journaliste :*

*On ne vous mettra pas d'accord en tous les cas.*